

DECLARATION DE PATRIMOINE DE MOUSSA MARA

La présente déclaration est un acte volontaire de Monsieur Moussa MARA, Maire de la commune IV du district de Bamako, qui déclare la situation de ses biens et de ses dettes à la date du mercredi 16 mars 2011, date de son entrée en fonction.

Cet acte est une exigence minimale de transparence que Mr MARA se fixe. Il le considère comme un élément qui est de nature à renforcer la confiance entre l'élu et ses électeurs, entre le responsable public et la population. Une confiance indispensable à toute construction collective et toute démarche participative vers le développement et le progrès, notamment à la base.

Ainsi, à la date de sa prise de fonction, le patrimoine de Mr Moussa MARA est présenté comme suit :

Au titre de ses biens :

Numéro	Biens possédés	Valeur
1	Maison bâtie sur deux titres fonciers pour une surface totale de 1000 m ² à Kalabancoro Dougoucoro au bord du fleuve Terrain hypothéqué en garantie d'un emprunt auprès de la BICIM SA	390 175 155
2	Terrain nu d'une superficie d'un hectare (10 000 m ²) à Zorokoro, cercle de Kati (TF 8102) Terrain hypothéqué en garantie d'un emprunt auprès de la BDM SA	35 000 000
3	Terrain nu à Kati d'une superficie de 300 m ²) Terrain hypothéqué en garantie d'un emprunt souscrit par un membre de la famille auprès de la CAECE	5 250 000
4	Véhicule de type Mercedes ML 280, année 2007	15 000 000
5	Véhicule de type Volkswagen Tiguan, année 2009	17 000 000
6	4 actions de la BDM SA	400 000
7	150 actions de la SEC DIARRA représentant 15% du capital de cette entreprise	55 000 000
8	Un compte bancaire à la BDM	650 000
9	Un compte bancaire à ECOBANK	635 833
10	Un compte bancaire à la BICIM	3 705 999
11	Un compte d'épargne à la BICIM	202 112
12	Un compte bancaire à la BNDA	20 405
13	Un compte bancaire à la BHM	- 9 273
14	Un compte bancaire à la Banque atlantique	66 512
	VALEUR TOTALE DES BIENS	523 096 743

La valeur des biens immobiliers a été estimée par un expert immobilier. La valeur des véhicules a été estimée en tenant compte de leur coût d'achat auquel est appliqué un taux d'amortissement lié à leur usage. Les valeurs des actions sont déterminées en fonction de la valeur estimée des sociétés concernées.

Au titre de ses dettes :

Numéro	Dettes contractées	Solde au 16 Mars 2011
1	Emprunt auprès de la BICIM souscrite pour la construction de la Maison de Kalaban KORO	40 956 217
2	Emprunt complémentaire auprès de la BICIM souscrit pour la construction de la Maison de Kalaban KORO	16 316 358
3	Emprunt auprès de la BDM SA souscrit pour l'achat d'un véhicule TIGOUAN en 2009	15 950 796
4	Emprunt auprès de la BNDA souscrit pour l'achat de la Mercedes ML 280 CDI en 2007	7 518 818
	MONTANT TOTAL DES DETTES	80 742 189

La valeur du patrimoine de Moussa MARA peut donc être estimée à Quatre cent quarante deux millions trois cent trente quatre mille cent quarante neuf FCFA (**442 354 554FCFA**) à la date de son entrée en fonction comme Maire de la Commune IV du district de Bamako.

Monsieur MARA atteste sur l'honneur de l'exhaustivité de cette déclaration et autorise quiconque à faire des investigations pour corroborer ou infirmer cette affirmation.

Il s'engage à procéder à une déclaration annuelle de son patrimoine tant qu'il exercera une charge officielle.

Fait à Bamako le 31 Mars 2011

Moussa MARA
Chevalier de l'ordre national